

**Mme le Président:** Je voulais justement dire que je vais étudier cette question. Je veux seulement que les honorables députés notent que ceux qui sont intervenus dans ce débat ont parlé d'une pratique. Or les pratiques ne font pas toujours l'objet de règles précises pour cette Chambre. Je vais quand même l'examiner. Une pratique cependant est une chose qui donne lieu à des interprétations très diverses, et on comprendra que je serais très mal placée pour en faire une interprétation au regard des règles de la Chambre.

Toutefois, l'honorable député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a évoqué un précédent, celui de mon prédécesseur. Je crois me rappeler de ce précédent. Il s'agit de fonds publics qui auraient été dépensés pour des comités dits parlementaires ou des comités de caucus. Et il a fait une longue observation sur la façon dont on devrait envisager la dépense de fonds publics en ce qui concerne la formation de comités parlementaires ou de comités de caucus. Je ne suis pas certaine qu'il y ait analogie entre les deux situations. Mais comme l'honorable député de Broadview-Greenwood est habituellement si logique dans son argumentation, je ne peux pas repousser du revers de la main un argument sérieux qu'il a présenté devant la Chambre. Par conséquent, j'examinerai cette question.

Pour ce qui est d'une partie de l'intervention du député de Nepean-Carleton (M. Baker), dans laquelle il m'a demandé de réfléchir sur une observation qu'avait faite mon prédécesseur, je veux lui dire que la première fois qu'il en a parlé, j'étais un peu mal à l'aise parce que, somme toute, je venais de rendre une décision, et j'avais l'impression que sous le couvert d'une demande de réfléchir davantage sur un précédent ou sur une décision qu'avait prise mon prédécesseur, il remettait un peu en question—mais il a fait très attention—mais j'avais un peu l'impression que lui et certains de ses collègues remettaient en question une décision que j'avais prise.

Aujourd'hui, de nouveau, il me demande de réfléchir et de faire des observations. Je veux lui dire tout de suite que je me refuserai de faire des observations sur des situations hypothétiques. Et si, dans une circonstance donnée, mon prédécesseur a cru bon de faire des remarques et non pas de rendre des décisions, j'hésiterai quant à moi à faire des remarques sur les situations qui ne me sont pas clairement exposées pour qu'une décision soit prise. Néanmoins, l'observation qui a été faite m'aidera certainement à prendre en considération la question de privilège qui vient d'être posée par l'honorable député de Broadview-Greenwood.

[Traduction]

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, je n'ai nullement l'intention de critiquer vos observations ou votre décision. Je prends la parole à l'appui de mon collègue, le député de Nepean-Carleton (M. Baker). Pour moi, il n'y a aucune équivoque possible, et il ne devrait pas y en avoir non plus aux yeux de la présidence: le député traitait d'une question de privilège bien précise soulevée par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae). C'était une question suffisamment concrète, qui n'avait rien d'hypothétique.

Deuxièmement, il a invité la présidence à se prononcer sur la recevabilité de la question précise soulevée par le député de

### *Le budget supplémentaire*

Broadview-Greenwood, comme votre prédécesseur avait eu l'occasion de le faire à propos d'une question semblable que l'on avait soulevée. L'intervention du député de Nepean-Carleton sur cette question bien précise ne devrait pas être source de malentendu, et la présidence l'a peut-être mal interprétée.

● (1540)

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, j'approuve certes la déclaration de mon collègue, le député de Yukon (M. Nielsen). Je veux vous faire bien comprendre, madame le Président, que je ne vous demandais pas de revenir sur la décision que vous veniez de rendre. J'ai écouté votre décision. Je présume que de nombreux avocats qui comparaisaient devant les juges peuvent déplorer les décisions mais n'en disconviennent pas. J'aurais peut-être préféré que l'Orateur rende une autre décision. Toutefois, je respecte notre Règlement qui dit que votre décision l'emporte en la matière. Mes remarques ne portaient nullement sur votre décision antérieure. Je tiens à bien le préciser.

**Mme le Président:** Je veux rassurer le député et lui signaler que j'ai dit en français que j'étais un peu mal à l'aise la dernière fois quand il m'a demandé de tenir compte d'un commentaire. L'interprétation n'était peut-être pas tout à fait fidèle. Je me suis exprimée ainsi pour lui dire qu'en général, je m'abstiens de parler de situations hypothétiques. Je ne parle pas de celle évoquée aujourd'hui. De toute évidence, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) parlait précisément de la question de privilège soulevée par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae).

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### L'ÉNERGIE

DÉPÔT D'UNE LETTRE ADRESSÉE AU CHEF DE L'OPPOSITION

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, je voudrais déposer une lettre qu'a écrite le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) au chef de l'opposition (M. Clark) à la suite d'une réponse qu'il a donnée à ce dernier durant la période des questions orales.

\* \* \*

[Traduction]

### LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C), 1980-1981

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor)** présente un message dont madame le Président donne lecture à la Chambre et par lequel son Excellence le Gouverneur général transmet le budget supplémentaire (C) des dépenses requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981 et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, recommande ledit budget à la Chambre des communes.